

AMPLIATIONS

| | |
|---------------------|---|
| Commissaire délégué | 1 |
| DENV | 1 |
| DIMENC | 1 |
| DJA-Doc | 1 |
| Intéressé | 1 |

PRÉSIDENCE**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N°438-2012/ARR/DJA

du : 20/02/2012

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD
SÉNATEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté n° 2492-2011/ARR du 2 novembre 2011 relatif à la création du comité local d'information de la société Le Nickel-SLN,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le point 6 « secteur de l'environnement » de l'article 1 de l'arrêté du 8 octobre 2009 susvisé est complété par la désignation de monsieur Pascal VITTORI au comité local d'information de la société Le Nickel-SLN.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié à l'intéressé.